

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le 11 avril à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Roland DAMOTTE, Claude BRUCKERT, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Robert NATALE, Pierre OSER, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Jean-Claude TOURNIER, Pierre VALLAT, **membres titulaires et membres suppléants** Chantal MENIGOT et Bernard TENAILLON.

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs, Denis BANDELIER, Jacques BOUQUENEUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Jacques DEAS Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, André HELLE, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Didier MATHIEU, Cédric PERRIN, Emmanuelle PY, Dominique TRELA, Bernard VIATTE.

**Avaient donné pouvoir :** Mesdames et Messieurs Jacques BOUQUENEUR à Jean RACINE, Anissa BRIKH à Jean LOCATELLI, Denis BANDELIER à Christian RAYOT, Bernard CERF à Bernard TENAILLON, Gérard FESSELET à Jean Louis HOTTLET, Joseph FLEURY à Chantal MENIGOT, Cédric PERRIN à Josette BESSE, Emmanuelle PY à Laurent BROCHET, Bernard VIATTE à Claude BRUCKERT.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 26 mars	Le 26 mars	En exercice	41
		Présents	27
		Votants	34

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Jean Claude BOUROUH est désigné.

### **2019-03-02 Vote des taux 2019**

*Rapporteur : Christian RAYOT*

*Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts ;*

*Vu l'état N°1259 FPU portant notification des bases nettes d'impositions ;*


Les taux 2018 étaient les suivants :

CFE	26.40 %
Taxe d'habitation	9.52 %
Taxe foncière (bâti)	3.00 %
Taxe foncière (non bâti)	1.61 %

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de se prononcer favorablement sur le vote des taux 2019 :
  - CFE 26.55 %
  - Taxe d'habitation 9.52 %
  - Taxe foncière (bâti) 3.00 %
  - Taxe foncière (non bâti) 1.61 %

Annexe : Etat FDL

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Et publication ou notification le 24 AVR. 2019</p> <p>Le Président,</p>  	<p>Le Président,</p>  
--	--

EPCI : 045 CC SUD TERRITOIRE

ARRONDISSEMENT : 90

TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE DELLE



N° 1269 FPU (1)

TAUX  
FDL  
2019

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

1 - PRODUIT DE LA COISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) A TAUX CONSTANT

Bases effectives 2018	Taux d'imposition de 2018	Taux d'imposition plafonné pour 2019	Bases d'imposition prévisionnelles 2019	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2 ou col.3)	Produit fiscal de référence relatives aux logements vacants
6 187 333	26,40	>>>	6 465 000	1 706 760	

1.2 - RESSOURCES TH & TF A TAUX CONSTANTS

Bases d'imposition effectives 2018	Taux d'imposition ou taux moyens pondérés de 2018	Autre option : taux moyens pondérés des communes	Bases d'imposition prévisionnelles 2019	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2)
22 766 493	9,52		23 420 000	2 229 584
24 703 271	3,00		25 574 000	767 220
449 399	1,61		456 600	7 351

1 - DECISIONS DU CONSEIL DE L'EPCI

Produit nécessaire à l'équilibre du budget	200 215	-	12 388	-	73 601	-	824 101	-	N C	171 225
Total allocations compensatrices									DCRTP	TASCOM
Versement GIR	321 466	+								
Prélèvement GIR										
Produit attendu de la cotisation foncière des entreprises unique										

2 - IMPOSITIONS ADDITIONNELLES (FISCALITE MIXTE)

Coefficient de variation proportionnelle (à exprimer avec 6 décimales)	Taux de référence (col.2 ou 3 x col.7)	TAUX VOTES	Produit correspondant (col.4 x col.9)	Réserve de taux capitalisée	Réserve de taux utilisée	TAUX VOTE	Taux mis en réserve
3 004 155							
Produit attendu des taxes d'habitation et foncières							
Produit de référence des taxes d'habitation et foncières							

3 - TAUX VOTE AU TITRE DE LA CFE POUR 2019

Produit de CFE unique (col.4 x col.13)	
Si décision de modifier la dbrée d'intégration des taux, indiquer ci-contre la nouvelle durée	

A BELFORT

Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

DAVID PESSAROSI

le 07 MARS 2019

Le préfet,

le

A

Le président,

le

Envoyé en préfecture le 24/04/2019  
Reçu en préfecture le 24/04/2019  
Affiché le

ID : 090-249000241-20190411-2019\_03\_02-DE



MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS

FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES  
ACCOMPAGNE DE LA DELIBERATION DE VOTE DES TAUX

EPCI : 045 CC SUD TERRITOIRE

ARRONDISSEMENT : 90

TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE DELLE



N° 1259 FPU (2)

**TAUX**  
**FDL**  
 2019

**ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019**
**III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**
**1a. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES**

Taxe d'habitation :	171 799
Taxe foncière (bâti) :	538
Taxe foncière (non bâti) :	
Taxe professionnelle / CFE :	388
a. Réduction des bases des créations d'établissements	
b. Exonérations en zones d'aménagement du territoire	27 490
c. Autres allocations	

Dotation pour perte de TELV :

**1b. CVAE DUE COLLECTEE (pour information)**

Part de CVAE imposée au profit de l'EPCI

581 259

**2a. BASES NON TAXEES**

Bases exonérées par le conseil de l'EPCI

Taxe foncière (bâti)

Cotisation foncière des entreprises

Bases exonérées par la loi

Taxe foncière (bâti)

Taxe foncière (non bâti)

Cotisation foncière des entreprises

Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles

2b. CVAE - DEGREVEMENTS ET EXONERATIONS

CVAE : part dégrèvée

CVAE : part relative aux exonérations compensées

CVAE : part relative aux exonérations non compensées

2c. PRODUIT DES IFR	
Eoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	13 811
Centrales hydrauliques	104 195
Transformateurs	99 628
Stations radioélectriques	29 247
Gaz - stockage, transport...	35 669
	8 685

**3. ELEMENTS UTILES AU VOTE DU TAUX DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES**

Situation de l'EPCI au regard de la FPU	Taux maximum de droit commun 15	Taux maximum dérogatoire 16	Taux maximum avec rattrapage 17	Taux moyen 75% 18	Taux maximum avec capitalisation 19	Taux maximum avec majoration spéciale 20
Première année de FPU						
FPU régime de croisière	26,55	26,55		18,70	26,55	
EPCI en régime de croisière						
Coefficient de variation du taux moyen pondéré de taxe d'habitation 21	Coefficient de variation de variation du taux moyen pondéré des taxes foncières et d'habitation 22		Taux moyen pondéré en cas de changement de périmètre 23		Taux moyen communal pour 2019 (niveau national) 24	Taux plafond pour 2019 25
1,005583	1,066229		26,43		52,86	

**MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE**

Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2018 : national	//////
Taux maximum de la majoration spéciale :	//////

Envoyé en préfecture le 24/04/2019

Reçu en préfecture le 24/04/2019

Affiché le



ID : 090-249000241-20190411-2019\_03\_02-DE

 MINISTÈRE DE L'ACTION  
 ET DES COMPTES PUBLICS